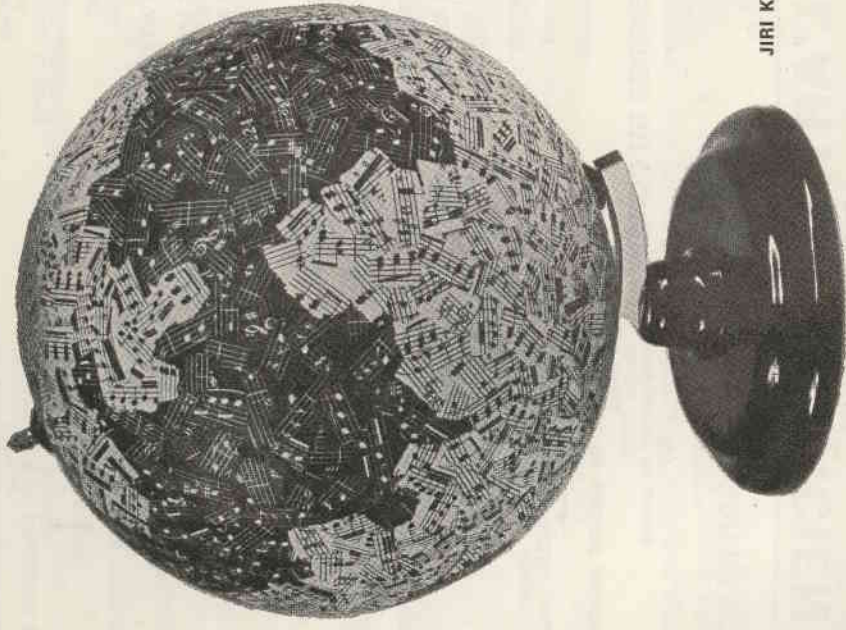


N° 72

3^e TRIMESTRE 1985



JIRI KOLAR

l'artiste musicien

COMITE DE GESTION

SECRETARE GENERAL
François NOWAK
SECRETARE GENERAL ADJOINT
Annie DUVAL-PENNAQUER
TRESORIER
Pierre ALLEMAND
TRESORIER ADJOINT
Daniel BELARD
SECRETARE AUX AFFAIRES JURIDIQUES
Karim TOURE
SECRETARE AUX AFFAIRES SOCIALES
Georges JOVENAUX
SECRETARE AUX AFFAIRES CULTURELLES
Jacqueline KALFA
SECRETARE AUX RELATIONS INTER-SYNDICALES
NATIONALES
Alain PREVOST
SECRETARE AUX RELATIONS INTER-SYNDICALES
REGIONALES
Alain LE BELLEC
SECRETARE AUX RELATIONS INTER-SECTEURS
Georges KOUSSANELLOS
SECRETARE A L'INFORMATION
Antony MARSCHUTZ
SECRETARE AUX RELATIONS EXTERIEURES
René BENEDETTI
SECRETARE AU CONGRES
Jean-Claude PETIT
CHARGES DE MISSION
Roger BERTHIER
Jean-Pascal BOUARD
Jean EYNARD
Jacques MONTEBRUNO
Jocelyne ROSE

AUTRES MEMBRES DU CONGRES

Jean-Louis CHAUTEMPS
Jean-Claude GUSELLI
Selma HERSCOVICI
Armand MOULAIN
Christian ROGER
Bernard WYSTRAEET

COMITE TECHNIQUE

ASSOCIATION DES CONCERTS COLONNE
Paul-Lette LIETARD
CHEF D'ORCHESTRE, CHANTEURS DE VARIETES
ARRANGEURS, SOLISTES
Robert OUIBEL
DANSEURS INTERMITTENTS
En attente
DANSEURS DU THEATRE NATIONAL DE L'OPERA
DE PARIS
Martine VUILLERMOZ
ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS
Hubert CHACHEREAU
GROUPE VOCAL DE FRANCE
Glenn CHAMBERS
MUSICIENS AFRICAINS
Frédéric NDOUMBE-NGANDO
MUSICIENS COPistes
Raymond PIERRE
MUSICIENS-ENSEIGNANTS
En attente
MUSICIENS INTERMITTENTS
Raymond FONSEOUE
MUSICIENS-RELEVEURS DE MUSIQUE ENREGISTREE
Georges LETOURNEAU
MUSICIENS DES THEATRES PRIVES, MUSIC-HALLS,
CIRQUES, CABARETS ET DANCINGS
Jacques PALLHES
MUSIQUE ENREGISTREE
François NOWAK (Intérim)
MUSIQUE ORIENTALE
Grégoire SABBAGH
ORCHESTRE DE L'ILE DE FRANCE
Annie DUVAL-PENNAQUER (Intérim)
ORCHESTRE DE PARIS
Christiane CHRETIEN
ORCHESTRE DU THEATRE NATIONAL DE L'OPERA
DE PARIS
Daniel REMY
PROFESSEURS DE DANSE
Claude BESSY
RETRAITES
Fernand BENEDETTI

COMMISSION DE CONTROLE

Guy ARBION

L'ARTISTE MUSICIEN

Bulletin trimestriel

17 F (port en sus : 50 gr. tarif « lettre »)

Prix du numéro
Abonnement réservé aux organismes, sociétés,
associations, etc., qui s'occupent ou emploient
des artistes, pour 4 numéros 65 F (port payé).

(Paiement à l'ordre du SAMUP)

Syndicat des Artistes Musiciens Professionnels de Paris
et de la Région Parisienne (SAMUP)

Syndicat National des Artistes Musiciens de France (SNAM)

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle de l'Audiovisuel et de
l'Action Culturelle (FNSAC/CGT)

Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

Direction-Administration : 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS

Téléphone : (1) 42.40.55.88

CCP SAMUP : 718-26 C PARIS

CCP SNAM : 14 107 80 M PARIS

Responsable de la publication : Antony MARSCHUTZ

CONGES SPECTACLES

Un récent rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), paru en juillet 85, révèle :

- que, pour 1983, les employeurs ont cotisé auprès de la Caisse des Congés-Spectacles pour 51 185 intermittents,
- que, pour la même période, 33 759 salariés ont perçu leurs « congés ».

QU'EST DEVENU L'ARGENT DE 17 606 SALARIES QUI N'ONT PAS BENEFICIE DE LEURS CONGES EN 1983 ?

Par ailleurs, un exposé sommaire de la situation financière de la Caisse des Congés au cours de l'exercice 84 destiné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire laisse apparaître un fonds de réserve au 31 décembre 1984 de 51 189 242 F.

Y aurait-il une relation de cause à effet entre les 17 606 salariés impayés et le fonds de réserve que laisse apparaître l'exposé « sommaire » ?

MUSICIENS-INTERMITTENTS, VOYEZ OU VA VOTRE ARGENT ET MOBILISEZ-VOUS AUTOUR DE VOTRE SYNDICAT, POUR METTRE FIN A CETTE SITUATION SCANDALEUSE.

En effet, nous demandons depuis de nombreuses années :

- la suppression du seuil des 24 cachets et le paiement des congés chaque année échue au prorata du travail effectué;
- qu'en tout état de cause, et en particulier à l'issue d'un procès contre les employeurs, les congés soient reversés aux ayants-droit;
- une gestion paritaire de cette Caisse dans l'esprit de celle en vigueur à l'AFDAS;
- que tous les employeurs, quel que soit leur statut juridique, soient tenus de cotiser à la Caisse des Congés;
- qu'enfin cette Caisse réintègre le GRISS, afin de faciliter la mise en place de la Caisse de Compensation du Spectacle qui permettrait enfin la simplification administrative réclamée par l'ensemble de nos professions.

SECTION DES DANSEURS DU SYNDICAT DE NANTES

* La cohésion syndicale est notre force pour obtenir notre bon droit *.
Deux affaires (entre autres) qui peuvent intéresser tous les danseurs.

1^{er} affaire : concernant les spectacles des 26, 28, 30 avril et 2 mai 1985 de Romeo et Juliette (Opéra).

Huit danseurs, au cours de ces spectacles avaient à exécuter des combats d'escrime réglés par un artiste invité (chanteur) qui pour l'occasion, était leur maître d'armes.

Dès les premières répétitions, il s'est avéré que ces combats comportaient certains risques : épées d'ornements, acrobaties, risques dus à la plantation du décor.

Le Délégué du Personnel, Arnel Dumélié a rencontré le Directeur de l'Opéra de Nantes pour lui exposer l'ambiguïté de cette situation et lui a demandé par conséquent que ces emplois soient rémunérés. Le Directeur a refusé catégoriquement, soulignant que ces prestations étaient de la danse.

Devant ce refus Arnel Dumélié s'est présenté devant l'avocat du syndicat, en tant

que délégué syndical pour éclaircir ce dilemme. Du coup cette affaire a été rapidement solutionnée auprès du directeur et de l'administrateur général de l'Opéra de Nantes.

Ces danseurs ont obtenu un contrat pour ces quatre spectacles de 125 F chacun et par représentation.

2^e affaire : elle est en cours et concerne l'indemnité de chaussons allouée aux danseurs chaque mois, sur la feuille de salaire, ainsi que celle qui leur avait été attribuée pour chaque série de spectacles de ballets et leur a été récemment retirée.

Notre avocat s'occupe activement de ce point, appuyé depuis Paris par le SNAM.

Nous vous tiendrons au courant des résultats futurs.

Nicole Duval

Présidente du Syndicat de Nantes
Secrétaire générale adjointe de la
Commission nationale de la danse
du SNAM

PROCHAIN STAGE SYNDICAL

les 10, 11, 12 et 13 janvier 1986
de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Thèmes traités :

- La politique syndicale mise en place par les Artistes-Musiciens lors des différents Congrès du SNAM et du SAMUP.
- La place des syndicats dans la société.
- Les Conventions Collectives et les droits des Artistes de façon plus générale.

Ce stage est entièrement pris en charge par le SNAM (voyage et frais de déplacement).

Si vous désirez vous y inscrire, envoyez dès que possible votre inscription au SNAM (14 et 16, rue des Lilas, 75019 Paris), à l'attention de M. Nowak.

TARIFS NATIONAUX

TARIFS POUR LES MUSICIENS DES COURS DE DANSE POUR LES STAGES

Cours de danse pour les stages (contrats à durées limitées) : pour 1 h 30 indivisible : 190 F + 126 F pour chaque heure supplémentaire.

(Ce tarif est un minimum pouvant être négocié en hausse selon la compétence et la notoriété des musiciens).

Les frais de déplacement (du musicien et du matériel s'il y a lieu) et de séjour sont à la charge des organisateurs.

La délivrance des feuilles de paye est obligatoire (ou vignette, exceptionnellement quand l'employeur est vraiment un employeur occasionnel). Loi du 26/12/1969 : de toutes façons les charges sociales autres que la Sécurité Sociale (U.R.S.A.F.) doivent être réglées au GRISS (7, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris. Tél. (1) 766.03.20).

TARIFS JAZZ

450 F minimum par soirée pour 3 heures maximum de jeu, réparties sur 4 heures maximum de présence dans l'établissement

MUSIQUE SYMPHONIQUE ET PETITES FORMATIONS (1^{er} Octobre 1985 - 31 Mars 1986)

	Orchestre avec étiquette	Ballets, Concerts Lyriques	Orchestre de chambre	Groupes (Syndéac)
1 ^{re} partie	Association de concerts Padeloup, Colonne, Lamoureux 448 F	419 F	430 F	388 F
2 ^e partie	407 F	380 F	392 F	

Tarif par service, répétition ou représentation comportant au moins une répétition.

Le S.N.A.M. demande à ses adhérents de ne participer à des enregistrements destinés à des fins d'accompagnement de spectacles, qu'à la condition expresse qu'il leur soit présenté par l'employeur utilisateur, une autorisation écrite à l'entête de celui-ci et paraphée par notre organisation syndicale.

Ceci en toute priorité quant à des accords pris éventuellement avec la S.P.E.D.I.D.A.M.

PRODUCTION TÉLÉVISION FRANÇAISE

SERVICES D'ENREGISTREMENTS (1^{er} Octobre 1985 - 31 Mars 1986)

Son : sans image, pour 20' de musique enregistrée : Deux diffusions 473 F
Les enregistrements son à la TV sont toujours de 3 heures indivisibles, en aucun cas ils ne peuvent être de 4 heures ; si l'employeur dépasse le service de 3 heures il devra payer en 1/4 d'heures supplémentaires.

Son avec image : 2 heures* 274 F
1 diffusion TV : 3 heures 394 F
4 heures 506 F

L'organisme employeur peut engager les musiciens pour des services d'une durée normale et indivisible de :

- soit 2 heures comprenant 10 minutes de pause ;
- soit 3 heures comprenant 20 minutes de pause ;
- soit 4 heures comprenant 30 minutes de pause.

Indemnités pour transport : 1. Petit transport : 43 F - 2. Moyen transport : 67 F

L'engagement ne peut être inférieur à un service de 3 heures par journée de travail.

* Le recours à un service de 2 heures ne pourra intervenir que dans les conditions suivantes : en complément dans la même journée de travail d'un service de 3 ou 4 heures, sous réserve que l'intervalle entre les deux services n'excède pas 1 h 30.

Si la durée antenne de ou des émissions enregistrées ou diffusées pendant l'engagement est inférieure ou égale à 2 heures, le supplément sujetion particulière est égal au tarif de base du service TV de 2 heures.

Si la durée antenne de ou des émissions enregistrées ou diffusées pendant l'engagement est supérieure à 2 heures, le supplément est égal au tarif de base du service TV de 3 heures.

Lorsque l'enregistrement a lieu en présence de public payant, il est versé aux musiciens un supplément de rémunération égal au tarif de base du service TV de 2 heures. Tenue vestimentaire : 35 F par jour de travail.

CONTRAT AVEC LES SOCIÉTÉS D'ENREGISTREMENT DE VIDEOGRAMMES (SON, IMAGE) (1^{er} octobre 1985 - 31 mars 1986)

L'exploitation de vidéogramme... enregistré en public... et produit par... destiné à la vente au public donne lieu au profit de l'ensemble des artistes musiciens interprètes au versement d'une redevance fixée comme suit :

a) **Taux de redevance**
7 % du prix défini ci-dessous en (b) pour l'exploitation en France.
3,5 % du prix défini ci-dessous en (b) pour l'exploitation à l'étranger.

b) **Assiette de redevance**
Le prix retenu en application du (a) ci-dessus sera le prix de vente maximum consenti aux détaillants, diminué de la TVA aux taux applicables aux vidéogrammes en ce qui concerne la France. Pour les autres pays les 3,5 % tiennent compte d'impôt propre aux pays, ces 3,5 % seront applicables sur le prix de vente maximum consenti aux détaillants.

DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES ENREGISTREMENTS DE VIDEOGRAMMES DU COMMERCE (IMAGE ET SON) AU COURS D'UN SPECTACLE

La rémunération minimum de chaque musicien sera de 770 F par tranche d'enregistrement (musique, image) de 12 minutes ou trois titres (indivisible) que la fixation soit ou non effective.

Si l'intention est de n'enregistrer qu'une partie du spectacle, il est indispensable de définir avant cet enregistrement les titres qui sont destinés à être enregistrés. Sans accord préalable, le producteur sera dans l'obligation de payer sur la globalité de la durée du spectacle.

DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES ENREGISTREMENTS VIDEOGRAMMES EN STUDIO (IMAGE ET SON) EN VUE DE LEUR COMMERCIALISATION EN PUBLIC

La rémunération minimum de chaque musicien sera de 770 F par tranche indivisible

d'enregistrement (musique, image) de 20 minutes ou 4 titres (indivisibles) que la fixation soit ou non effective.

Les suppléments seront calculés sur le tarif d'enregistrement son, la pause sera de 20 minutes.

DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES VIDEOGRAMMES (IMAGE ET SON) ENREGISTRES EN PUBLIC EN VUE DE LEUR UTILISATION TELEVISUELLE TV (2 DIFFUSIONS) POUR LA FRANCE OU EMISSION DIFFUSEE EN DIRECT

La rémunération minimum de chaque musicien sera de 770 F par tranche indivisible d'enregistrement (musique image) de 20 minutes ou 4 titres (indivisibles) que la fixation soit ou non effective.

Si l'intention est de n'enregistrer qu'une partie du spectacle, il est indispensable de définir avant l'enregistrement les titres qui sont destinés à être enregistrés.

Sans accord préalable, le producteur sera dans l'obligation de payer sur la globalité de la durée du spectacle.

DISPOSITION GENERALES CONCERNANT LES ENREGISTREMENTS DE DISQUES DU COMMERCE AU COURS D'UN SPECTACLE

La rémunération minimum de chaque musicien sera égale au tarif en vigueur à la date de l'enregistrement (protocole d'accord S.N.E.P.A./S.N.A.M./S.A.M.U.P.).

Il sera alloué au musicien l'équivalent d'une séance d'enregistrement par tranche de 12 minutes indivisibles ou trois titres, que cette fixation soit ou non effective.

Si l'intention est de n'enregistrer qu'une partie du spectacle, il est indispensable de définir avant l'enregistrement les titres qui seront destinés à être enregistrés. Sans accord préalable, le producteur sera dans l'obligation de payer sur la globalité de la durée du spectacle.

MUSIQUE ENREGISTRÉE

(1^{er} octobre 1985 - 31 mars 1986)

Prix du service de 3 heures avec 20 minutes de repos - Quart d'heure supplém. 20 %
Majoration de 25 % pour les services effectués entre 20 h. et 24 h., de 100 % entre 0 et 9 h. Dimanches et jours fériés.

DISQUES ET FILMS	513 F	20 minutes maximum de musique enregistrée ou en recording 4 titres n'excédant pas 12 minutes
PUBLICITE (valable jusqu'au 1-1-86)	605 F	(maximum 9 mm de musique enregistrée ou en recording. Quatre titres n'excédant pas 12 mm.

INDEMNITE (1) DE TRANSPORTS D'INSTRUMENTS

PETIT TRANSPORT	Violoncelle, saxo-baryton, petit matériel de batterie, accordéon, glockenspiel, trombone basse, tuba, tumba, saxo, alto jouant le saxo ténor.	83 F
MOYEN TRANSPORT	Contrebasse, contre tuba, hélicon, contre-basson guitare électrique avec ampli, gros matériel de batterie.	170 F
GROS TRANSPORT	Vibraphone.	245 F
	Ondes Martenot, Harpe.	351 F

(1) Les indemnités ne peuvent se cumuler Elles ne sont pas accordées quand les instruments sont fournis.
Le musicien qui participe à deux services consécutifs ou plus dans la même journée et dans le même lieu, ne perçoit qu'une seule indemnité de transport.

MAJORATIONS POUR...

75 % Flûte en sol et do grave, clarinette contrebasse, saxo soprano, saxo basse, contre tuba, hélicon, trompette en ré, mi b, fa et si b aigu, sarrusophone.
Tous les instruments anciens : ex luth, hautbois d'amour, etc...

50 % Guitare espagnole, guitare à 12 cordes, guitare basse, violon solo, contrebasse à 5 cordes fournie par l'instrumentiste.

25 % Trombone basse, clarinette basse, bugle, 1^{re} trompette à partir de 6 cuivres.

10 % Contrebasse à 5 cordes, fournie par l'employeur.

100 % Steel-guitare seule (avec gros ampli), flûte en do grave seule.

10 % Pour les musiciens jouant 2 instruments de même famille, ex. (flûte et piccolo) (clarinette et saxo alto, baryton ou ténor) (hautbois et cor anglais).

25 % Pour les musiciens jouant 2 instruments de famille différente avec maxi 50 %
10 % Pour le musicien responsable d'un pupitre lors d'un enregistrement d'une œuvre du répertoire classique.

Article 22 : Protocole d'accord SNEPA - SNAM-SAMUP.

Les salaires des artistes musiciens doivent être payés par le producteur phonographique au plus tard dans un délai de 15 jours.

INTERDIT. — Les artistes musiciens sont avisés qu'il est interdit de commencer tout enregistrement sans avoir au préalable la signature du producteur-employeur sur la feuille de présence, définissant la nature de l'enregistrement ainsi que sa responsabilité pour le paiement de la séance.

ARTISTES DRAMATIQUES, LYRIQUES ET VARIETES

Rémunération de base	513 F
CHEFS D'ORCHESTRE DE VARIETES	
— jusqu'à 8 musiciens	1 176 F
— de 9 à 14 musiciens	1 469 F
— plus de 14 musiciens	1 765 F
— séance de mixage ou « rerecording »	293 F
ARRANGEURS - ORCHESTRATEURS	
— orchestrateurs jusqu'à 5 éléments	736 F
— orchestrateurs de 6 à 8 éléments	979 F
— orchestrateurs de 9 à 14 éléments	1 469 F
— orchestrateurs de 15 à 30 éléments	1 715 F
— orchestrateurs au-dessus de 30 éléments	1 961 F
MUSICIENS COPISTES	
— salaire de base de la mesure	0,34 F
— prix moyen de l'heure (170 mesures)	57,80 F
— journée de 8 heures	462,40 F

RELEVEURS DE MUSIQUE ENREGISTREE

- Rémunération forfaitaire pour une œuvre de construction courante (maximum 48 mesures par œuvre) : 170 F.
 - Tous les travaux présentant une texture ou des difficultés particulières seront comptés au temps réel passé après entente avec le donneur d'ouvrage. L'heure : 85 F.
- Informations : Georges LETOURNEAU. Tél. 322.68.66.

ARTISTES MUSICIENS COPISTES

(1^{er} octobre 1985 - 31 mars 1986)

I — TARIFS DE COPIE MANUELLE DE MUSIQUE

Tarif de base de la mesure	0,34 F
Calcul des parts :	
Partie simple (instr.) sans doubles notes ni chiffrage	1
Ligne de chiffrage ou de paroles	1
Piano, orgue, harpe, clavecin, bandonéon, accordéon (2 portées)	4
Piano et chant ou guidon (sur 3 portées)	5
Parties en doubles notes et percussion	5
Guitare à l'espagnole et banjo	3
Instruments de percussion à claviers	2
Conducteur chef ou cabine (sur 2 portées)	5
Conducteur chef ou cabine (sur 3 portées)	7
Partie concertante (sur 1 portée)	2
Partie concertante (sur 2 portées)	6

Transposition : 50 % de supplément par partie.

Pour tous ces travaux exécutés sur calque, il sera fait application du tarif II

II — MUSIQUE SYMPHONIQUE ET MUSIQUE LEGERE

12 portées maximum		Papier	Calque
Instruments d'orchestre à vent	34	68	68
Instruments d'orchestre (quintette à cordes)	40,80	81,60	81,60
Percussion sur 2 portées	40,80	81,60	81,60
Piano et harpe d'orchestre	44,20	88,40	88,40
Orgue d'orchestre	51	102	102
Instrument soliste sur 1 portée	54,40	108,80	108,80
Piano et harpe soliste	59,50	119	119
Orgue soliste	68	136	136
Piano et chant } musique symphonique	78,80	157,60	157,60
Musique de chambre	44,25	88,50	88,50
Ligne de paroles	47,60	95,20	95,20
Chœurs	5,78	5,78	5,78
	—	—	68

Transposition : 50 % du tarif à la page
Ces travaux effectués sur format dit à « l'italienne » seront majorés de 10 %.

III — PARTITIONS D'ORCHESTRE

	Papier	Calque
Partition jusqu'à 18 instruments	54,40	108,80
Partition jusqu'à 24 instruments	68	136
Partition jusqu'à 32 instruments	102	204
Partant de 32 instruments jusqu'à 40 instruments	5,78	8,50
Ces travaux effectués sur format dit à « l'italienne » seront majorés de 20 %		

Transposition : 50 % du tarif à la page
Corrections apportées à un matériel d'orchestre existant, l'heure : 85 F.

IV — TRAVAUX SPECIAUX

Tous travaux dépassant les formats usuels, le nombre d'instruments prévus au présent tarif, des difficultés particulières (manuscrit de lecture difficile, musique contemporaine avec nombreux changements de mesures ou mesures corrélatives), œuvres expérimentales ou faisant appel à un système de notation particulière ou des signes non usuels, etc... feront l'objet d'une entente préalable entre le donneur d'ouvrage et l'Artiste Musicien Copiste.

EN AUCUN CAS, LE TARIF POUR CES TRAVAUX NE POURRA ETRE INFÉRIEUR A CELUI DU TRAVAIL COURANT MAJORÉ DE 50 %

PRIX NORMAL DES FOURNITURES

Bulletin de travail (3 exempl. 1 + 2)	2,30 (°)
Relève de travaux (4 exempl. 1 + 3)	2,40 (°)
Feuille de papier format Raisin	2,20
Feuille de papier-calque format Raisin	2,30
Feuille de papier-calque format Jésus	2,40
Feuille de papier-calque format Jésus	2,60

(°) Ces remboursements seront notifiés après la colonne B.R.T., à la dernière ligne du relevé de travaux dans la colonne « Fournitures ».

TEMPS DE TRAVAIL

A la suite des changements de tarifs applicables à partir du 1^{er} avril 1985, nous vous communiquons le tableau ci-dessous pour vous aider à déterminer votre temps de travail et le nombre de jours représentés que vous devez obligatoirement mentionner sur vos relevés de travaux (voir bulletin d'information 9/70 et 10/76).

(POUR OBTENIR LE NOMBRE DE JOURS DIVISER LE NOMBRE D'HEURES PAR HUIT)

1985 - DETERMINATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Heures	Francs	Heures	Francs
1	57,80	21	1 213,80
2	115,60	22	1 271,60
3	173,40	23	1 329,40
4	231,20	24	1 387,20
5	289	25	1 445
6	346,80	26	1 502,80
7	404,60	27	1 560,60
8	462,40	28	1 618,40
9	520,20	29	1 676,20
10	578	30	1 734
11	635,80	31	1 791,80
12	693,60	32	1 849,60
13	751,40	33	1 907,40
14	809,20	34	1 965,20
15	867	35	2 023
16	924,80	36	2 080,80
17	982,60	37	2 138,60
18	1 040,40	38	2 196,40
19	1 098,20	39	2 254,20
20	1 156	40	2 312

MUSICIENS DE PLATEAU

GRILLE DES SALAIRES MINIMUM ET INDEMNITÉS APPLICABLES du 1er OCTOBRE 1985 au 30 SEPTEMBRE 1986

1) Lorsqu'il s'agit d'orchestre de plateau constitué pour assurer la première partie ou la deuxième partie d'un spectacle ; tarif minimum par service et par musicien ; (N.B. : Néanmoins lorsque l'artiste-musicien est engagé pour les deux parties du spectacle, pour accompagner des artistes différents, un accord de gré à gré devra intervenir pour la rémunération de la deuxième partie).

	Spectacle occasionnel	Série de spect. de 2 à 6 jours dans le même lieu ou la même tournée	Série de spect. de plus de 6 jours dans le même lieu ou la même tournée
Paris ou lieu de résidence habituel ou périphérie (50 km A.R.)	624 F + Frais de route 131 F	548 F + Frais de route 131 F	498 F + Frais de route 131 F
Province ou hors lieu de résidence habituel	793 F + I.J.D. 275 F + Frais de route	721 F + I.J.D. 275 F + Frais de route	669 F + I.J.D. 275 F + Frais de route
Etranger	997 F + I.J.D.* + Frais de route*	872 F + I.J.D.* + Frais de route*	796 F + I.J.D.* + Frais de route*

* Ces indemnités sont déterminées de gré à gré en fonction du coût de la vie dans chaque pays visité.

I.J.D. = Indemnité Journalière de Déplacement.

2) Lorsqu'il s'agit d'un orchestre ou d'une formation accompagnant un artiste ; tarif minimum par service et par musicien ;

	Gala occasionnel ou Tour de chant	Série de tour de chant de 2 à 6 jours dans le même lieu ou la même tournée	Série de tour de chant de + de 6 j. dans le même lieu ou la même tournée
Paris ou lieu de résidence habituel ou périphérie (50 km A.R.)	948 F + Frais de route 131 F	872 F + Frais de route 131 F	796 F + Frais de route* 131 F
Province ou hors lieu de résidence habituel	1 165 F + I.J.D. 275 F + Frais de route	1 040 F + I.J.D. 275 F + Frais de route	965 F + I.J.D. 275 F + Frais de route
Etranger	1 245 F + I.J.D.* + Frais de route*	1 120 F + I.J.D.* + Frais de route*	1 035 F + I.J.D.* + Frais de route*

* Ces indemnités sont déterminées de gré à gré en fonction du coût de la vie dans chaque pays visité.

I.J.D. = Indemnité Journalière de Déplacement.

INDEMNITE JOURNALIERE DE DEPLACEMENT : 275 F

Chambre et petit déjeuner : 151 F - chaque repas principal : 62 F

PARTICIPATION AUX FRAIS DE ROUTE

Lorsque les musiciens accompagnateurs devront se servir de leurs voitures pour se rendre sur le lieu du gala (Hors résidence et plus de 50 km A.R.) et au cours de la tournée à effectuer, il leur sera alloué du lieu de départ, jusqu'au lieu du premier gala, de celui-ci au suivant et ainsi de suite, comme correspondant à la participation aux frais de route :
 1 - jusqu'à 6 chevaux inclus : 1,74 F du kilomètre 4 - + de 15 chevaux : gré à gré.
 2 - de 7 à 10 chevaux inclus : 2,19 F du kilomètre
 3 - de 11 à 15 chevaux inclus : 2,87 F du kilomètre.

CAS EXCEPTIONNELS

Des indemnités compensatrices d'immobilisation égales à 50 % du salaire de base seront versées pour chaque jour de relâche, à l'exception du jour de congé hebdomadaire. Ces indemnités seront aussi applicables en cas d'impossibilité de revenir avant 13 h au lieu de départ de la représentation et étant bien entendu qu'il aura été assuré au musicien un repos de 6 heures au minimum après la représentation.

Il est rappelé que l'indemnité journalière de déplacement sera versée tous les jours sans exception de l'heure de départ du 1^{er} jour à l'heure de retour du dernier jour.

SYNDICAT NATIONAL

SYNDICAT NATIONAL

DES DIRECTEURS DE TOURNEES

DES ARTISTES MUSICIENS DE FRANCE

DU NOUVEAU POUR LES ARTISTES-MUSICIENS CONVENTION COLLECTIVE / SYNDEAC - SNAM

Notre organisation a signé le 7 mai 1985 la Convention collective régissant les rapports entre les Directeurs des Entreprises Artistiques et Culturelles adhérentes au Syndéac et les Artistes Musiciens.

(Vous pouvez vous procurer cette annexe en vous adressant à votre organisation syndicale). Comme annoncé dans l'Artiste Musicien n° 71 nous publions ici la liste des adhérents du Syndéac (par département).

Le SNAM rappelle que cette convention concerne également les autres catégories d'artistes.

TARIFS SYNDEAC

Ces tarifs concernent les artistes-musiciens travaillant dans les entreprises artistiques et culturelles dont la liste est jointe en annexe.

Salaires artistes-musiciens :

Cachet de base (au 1-7-85) : 389 F.

Salaires minimum mensuel (cachet x 25) : 9 725 F

Indemnités de déplacement (du 1^{er} juillet 85 au 30 janvier 86) : 282 F.

Décomposition :

— Chambre : 120 F.

— Petit déjeuner : 16 F.

— Chaque repas : 73 F.

En conséquence, les indemnités liées au défraiement seront revalorisées comme suit :

— Indemnités d'installation (artistes, art. 4) : 141 F.

— Découcher (artistes, art. 4) : 136 F.

— Panier (annexe F) : 36,50 F.

LISTE DES ADHERENTS DU SYNDEAC

- 03 Théâtre des Ilets : Olivier Perrier, rue des Faucheraux, 03100 Montluçon.
- 05 Centre Culturel de Briançon : Jean-Pierre Rouze, Av. de la République, 05100 Briançon.
- 06 Nouveau Théâtre de Nice : Jean-Louis Thamin, Esplanade des Victoires, 06300 Nice.
- 10 Théâtre Populaire de Champagne : Pierre Fabrice, 4, rue Maurice Ravel, 10150 Pont Sainte Marie.
- 13 Théâtre National de Marseille : La Criée, 30, Quai de Rive-Neuve, 13007 Marseille.
- 14 Comédie de Caen : Michel Dubois, BP 33 Gambetta, 14012 Caen Cedex.
- Compagnie Quentin-Rouiller : Patrice Bruckman, rue Paul Doumer, BP 393, 14009 Caen Cedex.
- Théâtre du Gros Caillou : Yves Graffey, 5, rue de l'Arquette, BP 128, 14014 Caen Cedex.
- 16 C.A.C. Théâtre de la Ville : Jean-Pierre Pottier BP 287, 16007 Angoulême Cedex.
- 18 Maison de la Culture : Henri Massadau, place André Malraux, 18021 Bourges Cedex.
- 20 Centre Dramatique Musical de la Corse : Michel Raffaelli, 8, Place Guasco, Citadelle, 20200 Bastia.
- 21 Nouveau Théâtre de Bourgogne : Alain Merinat, Parvis Saint-Jean, BP 1230, 21029 Dijon Cedex.
- Centre de Création et d'Animation Rurale : Michel Humbert, Château de Gilly les Cîteaux, 21640 Vougeot.
- 22 C.A.C. : André Feller, Place de la Résistance, BP 33, 22022 Saint-Brieuc Cedex.

- 23 **Centre Culturel et Artistique Jean Lurcat** : Patrick Cazals, Av. des Lissiers, 23200 Aubusson.
- 25 **Espace Planaise** : Jacques Vingler, Place de l'Europe, 25000 Besançon.
- Nouveau Théâtre de Besançon** : Denis Llorca, CDN de Franche-Comté, Ile Saint-Pierre, 25000 Besançon.
- C.A.C. Maison des Arts et des Loisirs** : Pierre Bongiovanni, BP 223, 25204 Montbelliard Cedex.
- 26 **Spectacles de la Vallée du Rhône** : Alain Rais, 76 bis, rue des Alpes, 26000 Valence.
- 27 **Des Opérations** : Jacques Falguières, place Charles de Gaulle, 27000 Evreux.
- 31 **Grenier de Toulouse** : Maurice Sarrazin, 3, rue de la Digue, 31300 Toulouse.
- 33 **Compagnie Fartov et Belcher** : Richard Commier, entrepôt Lainé, 33000 Bordeaux.
- 34 **Centre chorégraphique de Montpellier** : Dominique Bagouet, Opéra de Montpellier, 11, Bd Victor-Hugo, 34000 Montpellier.
- 35 **Théâtre du Bout du Monde** : Guy Parigot, 9 bis, av. Janvier, 35100 Rennes.
- Théâtre du Bout du Monde** : Dominique Ouhech, 9 bis, av. Janvier, 35100 Rennes.
- 38 **Centre chorégraphique** : Jean-Claude Gallotta, 20, rue Barnabe, 38000 Grenoble.
- Centre chorégraphique** : Léo Standard, 5, rue Emile Augier, 38000 Grenoble.
- C.D.N.A.** : Georges Lavaudant, 4, rue Paul Claudel, BP 70-40, 38100 Grenoble Cedex.
- C.D.N.A.** : Gabriel Monnet, 4, rue Paul Claudel, BP 70-40, 38100 Grenoble Cedex.
- Maison de la Culture** : Jacques Blanc, 4, rue Paul Claudel, BP 7040, 38020 Grenoble Cedex.
- 39 **Théâtre Populaire Jurassien** : André Bénichou, Place du 11 Novembre, BP 112, 39003 Lons le Saunier Cedex.
- 42 **Comédie de Saint-Etienne** : Daniel Benoin, BP 10, 42001 Saint-Etienne Cedex.
- 49 **Maison de la Culture** : Roger Landy, place Louis Imbach, BP 2105, 49021 Angers Cedex.
- Théâtre des Pays de Loire** : Jean Guichard, 26, av. Montaigne, 49000 Angers.
- 51 **C.D.N.** : Jean-Claude Drouot, 1, place Mulseux, 51000 Reims.
- Compagnie J et C. Roche** : Jean et Colette Roche, 3/5, Chaussée Bocquaine 51000 Reims.
- 54 **Comédie de Lorraine** : Henri Degoutin, 84, av. Foch, 54100 Nancy.
- 57 **Théâtre Populaire de Lorraine** : Charles Tordjiman, rue Pasteur, 57100 Thionville.
- 59 **C.A.C.** : Roland Poquet, 1, rue de l'Université, 59500 Douai.
- Théâtre La Fontaine** : René Pillot, 36, av. av. Marx Dormoy, 59000 Lille.
- Théâtre de la Salamandre** : Gildas Bourdet, La Grande Gardé, 4, pl. du Général de Gaulle, 59000 Lille.
- Alain Weiss** : 24, rue d'Alembert, 59000 Lille.
- C.A.C. La Rose des Ventes** : Pierrette Garreau, rue Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq.
- 61 **Théâtre d'Alençon** : Jean-Claude Collot, 2, av. Basingstocké, 61000 Alençon.
- 62 **C.D.N. du Nord Pas de Calais** : Jean-Louis Martin-Barbaz, Foyer François Albert, rue du Tir, 62400 Bethune.
- Centre de Développement Culturel de Calais** : C. Jocteur-Monrozier, 1, rue Gaillard, 62100 Calais.
- Atelier Régie de Musique** : Alain Despres, 2, Parvis de l'Eglise St-Edouard, 62300 Lens.
- 67 **Les Drapiers** : Gaston Jung, Théâtre de Recherche, 31, rue Louis Apffel, 67000 Strasbourg.
- 68 **Atelier Lyrique du Rhin** : Pierre Barrat, Château Klener, 24, rue de Verdun, 68000 Colmar.
- C.A.C. de Mulhouse** : Paul Kanitzer, 7, rue Alfred Engel, 68100 Mulhouse.
- 63 **Théâtre du Réfectoire** : Jean-Louis Martinelli, 7, rue Alsace-Lorraine, 69001 Lyon.
- Les Ateliers** : Gilles Chevassieux, 5/5, rue du Petit David, 69002 Lyon.
- Institut Lumière**, 25, rue du Premier Film, BP 51, 69352 Lyon Cedex 2.
- C.D.N. Théâtre du 8^e** : Jacques Weber, 8, Av. Mermoz, 69008 Lyon.
- Théâtre des Jeunes Années** : Maurice Yendt, 23, rue de Bourgogne, 69009 Lyon.
- T.N.P.** : Robert Gilbert, 8, Pl. Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne.
- T.N.P.** : Roger Planchon, 8, Pl. Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne.
- 71 **C.A.C. Maison des Arts et des Loisirs** : Patrick Landre, BP 51, 71201 Le Creusot Cedex.
- C.A.C. de Mâcon** : Charles Prager, 1511, Av. Charles de Gaulle, BP 181, 71007 Mâcon Cedex.
- 72 **Théâtre Libre du Maine** : André Cellier, Centre Théâtral du Maine, 51, rue des Maillets, 72000 Le Mans.
- 74 **C.A.C. de la région annecienne** : Théâtre, place de la Libération, 74000 Annecy.
- 75 - PARIS**
- Les Ateliers Contemporains** : Claude Regy, 68, rue J.-J. Rousseau, 75001 Paris.
- Comédie Française** : Jean-Pierre Vincent, place Colette, 75001 Paris.
- Théâtre du Quadrant** : Thierry Destrez, 24, rue du Renard, 76000 Rouen.
- 77 **C.A.C. Ancienne Ferme du Buisson** : Fabien Jeannelle, Noisiel, 77420 Champs sur Marne.
- Compagnie Tephany** : Arlette Tephany, 2, place du Bois Madame, 77500 Chelles.
- 78 **Maison pour Tous** : Daniel-Jacques Hanivel, Centre des 7 Mares, 78310 Elancourt.
- La Pomme Verte** : Françoise Pillet, Théâtre de Sartrouville, rue Louise Michel, 78500 Sartrouville.
- Théâtre de Sartrouville** : Claude Sevenier, rue Louise Michel, 78500 Sartrouville.
- 84 **Compagnie le Chêne Noir** : Gérard Gelas, 8 bis, rue Ste-Catherine, 84000 Avignon.
- 87 **CDN du Limousin** : Pierre Debauche, 32, rue Mandonnaud, 87000 Limoges.
- 89 **Centre Culturel de l'Yonne** : Claude Simsen, abbaye Saint-Germain, 89000 Auxerre.
- 91 **Compagnie Kraemer** : Jacques Kraemer, 11, rue de la Vallée Barbot, 91580 Etrechy.
- Pierre Etienne Heymann**, 13, hameau de l'Yvette, 91190 Gif sur Yvette.
- 92 **Organon Images** : Patrick Morelli, 135, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne Billancourt.
- Atelier Théâtre Image** : Serge Noyelle, 21, rue Gabriel Péri, 92320 Châtillon-sous-Bagneux.
- Théâtre de Gennevilliers** : Bernard Sobel, 41, av. des Grésillons, 92230 Gennevilliers.
- C.A.C. Théâtre 71** : Pierre Ascaride, 3, Pl. du 11 Novembre, 92240 Malakoff.
- Claude Malric**, 35, rue Savier, 92240 Malakoff.
- C.A.C. Les Gêmeaux** : Françoise Letellier, 49, av. G.-Clemenceau, 92330 Sceaux.
- 93 **Théâtre Gérard Philippe** : Daniel Bazilier, 59, Bd Jules Guesde, 93200 Saint Denis.
- 94 **Théâtre des Boucles de la Marne** : Pierre Santini, 54, Bd du Château, 94500 Champigny.
- Maison de la Culture de Créteil** : Jean Morlock, place Salvador Allende, 94000 Créteil.
- Théâtre des Quartiers** : Catherine Daste, 40, rue Marat, 94200 Ivry.
- Pierre Della Torre**, 25, av. Kruger, 94100 Saint-Maur.
- Théâtre Romain Rolland** : Henri Kochman, 18, rue Eugène Varlin, 94800 Villejuif.
- 95 **Centre d'Action Culturelle** : Jean-Marie Horde, Place des Arts, BP 307, 95000 Cergy Pontoise.
- 97 **C.A.C. de la Guadeloupe** : Michèle Montantin, 12, rue Maurice Marie-Claire, BP 207, 97105 Basse Terre Cedex.
- Centre Martiniquais d'Animation Culturelle** : Fanny Auguiac, Av. Frantz Fanon, 97200 Fort de France.
- Maison de la Poésie** : Hervé Pierr eLambert, 10, rue Berger, 75001 Paris.
- Compagnie D. Tayaïda/J.L. Sarthou** : Jean-Louis Sarthou, 143, rue Saint-Denis, 75002 Paris.
- Penelope** : Bruno Bayen, 8, Galerie Montmartre, 75002 Paris.
- Théâtre A. Dejazet** : Michel Anseàume, 41, Bd du Temple, 75003 Paris.
- Compagnie Pandora** : Brigitte Jacques, 22, rue Poliveau, 75005 Paris.
- Claude Confortes**, 15, rue des Beaux Arts, 75006 Paris.
- Patrick Guinand**, 106, Bd Saint-Germain, 75006 Paris.
- Théâtre Espace Marionnettes** : François Laza-ro, 19, rue Grégoire de Tours, 75006 Paris.
- Centre Français de Formation Lyrique** : Suzanne Lafaye, 7, rue du Helder, 75009 Paris.
- Le Chapeau Rouge** : Alain Herzog, 29, rue de Tréville, 75009 Paris.
- Le Chapeau Rouge** : Pierre Pradinas, 29, rue de Tréville, 75009 Paris.
- Théâtre de l'Athénée** : Josyane Horville, 24, rue Caumartin, 75009 Paris.
- Association Voltaire-Athevains** : Dominique Bourde, 79, Bd Voltaire, 75011 Paris.
- Les Athevains** : Anne-Marie Lazarini, 79, Bd Voltaire, 75011 Paris.
- Compagnie des Claviers** : Joelle Cousinaud, 4, rue Trousseau, 75011 Paris.
- Compagnie des Claviers** : Jean-Paul Fairé, 4, rue Trousseau, 75011 Paris.
- Jérôme Deschamps**, 54, rue de Picpus, 75012 Paris.
- Théâtre de la Bastille** : Jean-Claude Fall, 76, rue de la Roquette, 75011 Paris.
- Théâtre de la Tempête** : Philippe Adrien, Car-toucherie de Vincennes, route de la Pyramide, 75012 Paris.
- J.T.N.** : Denise Leclerc, 5, rue du Jura, 75013 Paris.
- Théâtre du Regard** : Gilles Atlan, 22, rue du Champ d'Alouette, 75013 Paris.
- Théâtre de la Reprise II** : Robert Girones, 79, rue Brillat Savarin, 75013 Paris.
- Alain Francon**, 49 bis, rue du Moulin Vert, 75014 Paris.
- Compagnie Simon** : Jean-Marie Simon, 49, rue Boissonnade, 75014 Paris.
- François Larose**, 38, rue Dombasle, 75015 Paris.
- Le Nouveau Carré** : Silvia Montfort, 105, rue Brancion, 75015 Paris.
- Théâtre National de Chaillot** : Antoine Vitez, 1, place du Trocadéro, 75116 Paris.
- Les Tréteaux de France** : Jean Danet, 11, rue Yvon Villarceau, 75116 Paris.
- Théâtre d'en Face** : Pierre Friloux, 102, Bd de la Villette, 75019 Paris.
- Théâtre d'en Face** : Françoise Gedanken, 102, Bd de la Villette, 75019 Paris.
- T.E.P.** : Guy Retore, 159, av. Gambetta, 75020 Paris.
- 76 **Théâtre des Deux Rives** : Alain Bezu, 48, rue Louis Ricard, 76000 Rouen.

Changement d'adresses - Changement de téléphones

GUITARE

Daniël BURIBIN, 176, rue Edouard Maury, 94120 Fontenay-sous-Bois. Tél. 48.77.61.45.

PIANO

Mondher CHERIF, 66, rue du Poteau, 75018 Paris. Tél. 42.54.34.24.
Natacha DUBROWSKI, 26, Bd Gouvion Saint-Cyr, 75017 Paris. Tél. 45.72.00.48.

FLUTE A BEC

Anita GLODEK, 4, rue Maurice Utrillo, 75018 Paris. Tél. 42.64.32.93.

VIOLON

Aram Tajirian, 2, Domaine du Château Gail-lard, 94700 Maisons Alfort. Tél. 43.68.73.82.

Nouveaux adhérents

DANSE OPERA DE PARIS

Caroline ARBONIES, 6, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. 42.97.49.51.
Florence BRANCA, 41, Cours de Vincennes, 75020 Paris. Tél. 43.67.79.04.
Annie CARBONNEL, 19, rue Joubert, 75009 Paris.
Bruno CAUHAPE, 188, rue de la Jarry, 94300 Vincennes. Tél. 48.08.10.61.
Jean-Claude CIAPPARA, 14, rue Mogador, 75009 Paris.
Richard GRAS, 6, rue de l'Inspecteur Allès, 75019 Paris.
Pierre DARDE, 30, rue du Théâtre, 75015 Paris.
Laurence DEBIA-GONZALES, 10, Avenue Rachel, 75018 Paris.
Hervé DIRMANN, 64, rue Lamarck, 75018 Paris.
Aleth FRANÇILLON-GRIMBERT, 16, rue Eugène Carrière, 75018 Paris. Tél. 42.51.59.86.
Laure-Stéphane GAIDA (Fanny), 2, avenue Bossuet, 78600 Maisons Laffite. Tél. 39.62.46.43
Catherine GAUTHIER, 12, rue Saint-Laurent, 91490 Milly-la-Forêt.
Bertrand GERVAÏL, 1, rue de l'Audience, 94120 Fontenay-sous-Bois. Tél. 48.77.64.83.
Serge GOLOVINE, 10, av. Ernest Bousson, 78400 Chatou.
Olivia GRANDVILLE, 19, rue Molière, 75001 Paris. Tél. 42.60.80.34.
Richard GRAS, 6, rue de l'Inspecteur Allès, 75019 Paris.
Agnès GRONDONNA, 76, rue Blanche, 75009 Paris. Tél. 42.85.77.93.
Isabelle GUERIN, 6, résidence Gambetta, 78120 Rambouillet. Tél. 34.83.11.21.
Colette HAULEUX, 15, rue du Docteur Paul Brousse, 75017 Paris.
André LAFONTA, 5, rue Saulnier, 75009 Paris. Tél. 42.46.62.96.
Franck PALTRINIERI dit "Wilder", 117, av. de Clichy, 75017 Paris. Tél. 42.63.63.02.
Dominique-Suzanne PETIT, 42, rue de Pontoise, 78740 Vaux-sur-Seine. Tél. 30.99.63.33.

Marie-Josée REDONT-MERCIER, 52, rue Raymond Poicarré, 92000 Nanterre. Tél. 47.21.40.28
Eric VU-AN, 2, Carrefour de l'Odéon, 75006 Paris. Tél. 43.29.31.66.

DANSE PROFESSEUR OPERA DE PARIS

Christine DAIR, 21, rue Sainte-Geneviève, 92400 Courbevoie. Tél. 47.88.19.49.

FLUTE CLARINETTE SAXO CHANT ARRANGEMENTS

PARDO, 218 bis, rue de Charenton, 75012 Paris. Tél. 47.90.37.92.

FLUTE TRAVERSIERE, FLUTE A BEC

Pierre GODEBERGE, 1, rue de Prague, 75012 Paris. Tél. 43.44.04.46.

GUITARE

Laurent GARDOSO, 50, rue du Chemin Vert, 93230 ROMAINVILLE. Tél. 48.58.34.23.
Dominique LONGUET "Fresnay", 8, imp. J.-Duclos, 93200 St-Denis, Tél. 48.27.57.51.

GUITARE (ARRANGEMENT)

Guillaume TOTO NIKAKE, 2, allée des Champs Fleuris, 94 Vitry. Tél. 46.71.50.62.

PIANO SYNTHETISEUR

Fabien PAUVRASSEAU chez Mme Maisse, 13, square Gabriel Fauré, 75017 Paris. Tél. 47.63.58.88.

PIANO

Odiel BALENGHIEN (Marie-Dominique), 10, rue de Fontenay, 92320 Châtillon-sous-Bagneux. Tél. 46.56.19.42.

PROFESSEUR DE CHANT

Sylvie GODEBERGE, 1, rue de Prague, 75012 Paris. Tél. 43.44.04.06.

VOIX - CHANT

Chantal GOSSE, 90, Bd Richard Lenoir, 75011 Paris.

S.N.A.M.

14-16, rue des Lilas - 75019 PARIS - Tél. : (1) 42.40.55.88

Président d'honneur : Jean BERSON

BUREAU EXECUTIF DU S.N.A.M.

Président Pierre ALLEMAND - Paris
Vice-Président Marcel COTTO - Nice
Secrétaire général François NOWAK - Paris
Trésorier Maurice LEBLAN - Metz
Trésorier adjoint Raymond SILVAND - Toulouse

SECRETAIRES NATIONAUX DU BUREAU EXECUTIF

Mayorga DENIS - Bordeaux - Paris
Raymond FONSEQUE - Paris
Yannick GUILLOT - Tours
François HEBRAL - Strasbourg
Stéphane LE SAGERE - Nîmes
Georges LETOURNEAU - Paris

Antony MARSCHUTZ - Paris
François MORELA - Mulhouse
Raymond PIERRE - Paris
Alain PREVOST - Paris
Georges SEGUIN - Marseille

SNAM

COMMISSION NATIONALE DE LA DANSE

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire général : Michel Galvane, Le Logis Neuf Estrablin 38780 Pont-Evêque. Tél. 74.58.02.78
Secrétaire générale adjointe : Nicole Duval, 2, rue Voltaire, 44000 Nantes. Tél. 40.73.04.96.
Secrétaire générale adjointe : Martine Vuillemoz, 26, rue Bouret, 75019 Paris. Tél. (1) 42.08.18.13

SECRETAIRES NATIONAUX

Centres chorégraphiques : 1 : Philippe Valloton, 6, Bd de l'Europe, 68100 Mulhouse. Tél. 89.56.15.20
2 : en attente.

Chorégraphes : Jean-Christophe Paris, 34, rue Dulong, 75017 Paris.

N.B. : Pour le Droit d'Auteur, seul le SNAC est habilité à en traiter. SNAC : 80, rue Taitbout, 75009 Paris. Tél. (1) 48.74.96.30

Compagnies de danse : 1 : Maryse Delente, 46, rue de Cuire, 69004 Lyon. Tél. (7) 830.06.54.
2 : en attente.

Intermittents : 1 : en attente.
2 : en attente.

Professeurs : 1 : Mme Claude Bessy, TNO, 8, rue Scribe, 75009 Paris. Tél. (1) 42.66.50.22.
2 : en attente.

R.T.L.M.F. : 1 : Sylvain Iordanoff, 1, rue de l'Eglise, 30650 Sazes, Tél. 90.31.72.12.
2 : Jean-Pascal Van der Meerch, 30, rue Barreyre, 33000 Bordeaux. Tél. 56.44.15.23.

T.N.O.P. : Guy Vareilles, 2, rue des Cités, 93300 Aubervilliers.

AUTRES MEMBRES

Brigitte Guilloiti (Marseille).
Bernard Horry (Lyon).
Astrid Panaras (Toulouse).
Marie-Josée Redont (TNO).

Michel Bergès (TNO).

Pierre Dardé (chorégraphes).

Armel Dumeltié (Nantes).

Pierre Duprat (Marseille).

N.B. : (celles et ceux qui désirent devenir membres de la Commission Nationale de la Danse sont priés de se faire connaître auprès de Michel Galvane ou d'un secrétaire).

Si vous êtes syndiqué, pensez à celui qui ne l'est pas ; demandez-lui d'adhérer aussi car il n'est pas juste qu'un syndicat qui travaille pour tous, et dont tous bénéficient, ne soit aidé que par ceux qui comprennent l'importance de son existence.

RESPONSABLES DES SYNDICATS DU S.N.A.M.

ANGERS : Jean Ponthou, 55, av. Boutton. 49130 Les Ponts de Cé. Tél. 41.34.13.75.
AVIGNON : Musiciens : Marie-Georges Picard, 13, rue François Arago. 84000 Avignon. Tél. 90.85.51.99.
Danseurs : Sylvain Iordanoff, 1, rue de l'Eglise 30650 Sazes. Tél. 90.31.72.12 + 74.57.86.73
BESANCON : Walter Bellagamba. Conservatoire National de Région, 1, place de la Revolution 25000 Besancon. Tél. 81.81.11.44.
BORDEAUX : Musiciens : Mayorga Denis, 8, les Hauts d'Yvrac. 33370 Tresses. Tél. 56.06.04.61
Danseurs : Sylvie Daverat, 21, rue Bouffard. 33000 Bordeaux.
CAEN : Fabrice Guinestre, 1452, route de Bretteville. 14123 Ifs. Tél. 31.82.66.68.
CHATELLERAULT : Musiciens-enseignants : Olivier Lusinchi, 4, rue des Coudriers. 86100 Châtellerault. Tél. 49.21.75.30.
Musiciens intermittents : Michel Chenuet, 26, rue de Ruffigny. Iteuil 86240 Ligugé. Tél. 49.55.04.15.
CLERMONT-FERRAND : Andrée Chauvet. Les Ducs d'Auvergne. Bât. A4, av. Ed. Herriot. 63800 Courmou. Tél. 73.84.95.16.
DIJON : en attente.
GRENOBLE : Musiciens de l'E.I.G. : François Morin, 7, Pl. Jean-Moulin. 38000 Grenoble. Tél. 76.42.78.71.
Musiciens Intermittents : Gérard Velleca, 24, av. Malherbes. 38000 Grenoble. Tél. 76.24.28.62.
LE MANS : Marcel Legeay. Branche Variétés. 11, rue des Lavandières. 72000 Le Mans. Tél. 43.24.34.27.
LILLE : Jacques Desprez, 89, rue Vauban. 59420 Mouveaux. Tél. 20.36.16.84.
LYON : Musiciens : Céline Bratti, 79, rue A.-Boutin. 69100 Villeurbanne. Tél. 78.84.32.00.
Danseurs : Michel Galvane. Le Logis Neuf. Estrablin 38780 Pont-Evêque. Tél. 74.58.02.78
Choristes : Marc Fournier, 23, av. J.-Jaurès. 69007 Lyon. Tél. 78.69.43.49.
MARSEILLE : Musiciens « classiques » : Georges Seguin, 17, Bd de la Liberté. 13001 Marseille. Tél. 91.50.48.57. A l'opéra : 91.55.14.99.
Musiciens intermittents : Gilbert Molina. Le Village. 04600 Montfort. Tél. 92.64.06.89.
Danseurs : Pierre Duprat, 39, rue du Paradis. 13001 Marseille. Tél. 91.54.13.09.
METZ : Maurice Leblan, 44, route de Borny. 57070 Metz. Tél. 87.74.05.31.
MONACO : Jean Joseph, 12, av. de Villaine. 06240 Beausoleil. Tél. 93.78.25.73.
MONTPELLIER : Denis Lardic, 5, rue Montpellieret. 34000 Montpellier. Tél. 67.60.58.58.
MULHOUSE : Musiciens et musiciens-enseignants : François Morela, 8, rue des Vosges, 68700 Wattwiller. Tél. 89.75.54.71.
Danseurs : Laurence Lenne. Imp. du Lavoir. 67310 Scharrachbergheim. Tél. 88.50.65.81.
NANTES : Musiciens et danseurs : Nicole Duval, 2, rue Voltaire. 44000 Nantes. Tél. 40.73.04.96
Danseurs : Arnel Dumellé, 2, rue Voltaire. 44000 Nantes. Tél. 40.73.04.96.
NICE : Marcel Cotto, 39, rue Caffarelli. 06000 Nice. Tél. 93.96.94.01.
NIMES : Lyriques : Marcel Claparède, 112, route de Sauve. 30000 Nîmes. Tél. 66.23.07.44.
Intermittents : Daniel Solia, 1288, Chemin de Védélin. 3000 Nîmes. Tél. 66.62.13.16.
PARIS : **SAMUP** : 14-16, rue des Lilas. 75019 Paris. Tél. (1) 42.40.55.88.
Musiciens : Francois Nowak.
Danseurs du TNOF : Martine Vuillermoz.
Professeurs de danse : Mme Claude Bessy.
PAU : Patrick Hoursiangou. Maison « Mia » Abense-de-Bas. 64130 Mauléon. Tél. 59.28.07.21.
PERPIGNAN : André Dourou. U.L. CGT. Bourse du Travail. Place Ricaud. 66000 Perpignan.
RENNES : Musiciens « classiques » : Dominique Vercoutère « Les Eiders », route de Lan-grolay. 22490 Pleslin. Tél. 96.27.81.28.
Musiciens-copistes : Rémy Lemasle, 12, square de Galicie. 35100 Rennes. Tél. 99.51.89.87
Musiciens-enseignants : Françoise Gloanec, 13, rue Eugène Brouard. 35400 Saint-Malo. Tél. 99.81.63.39.
Musiciens-intermittents : Georges Pruvost, 13, Imp. de la République. 56600 Lanester. Tél. 97.76.43.12.
Danseurs : Christian Bernard, 5, rue des Alouettes, Saint-Briac-sur-Mer. 35800 Dinard. Tél. 99.88.01.39.
ST-ETIENNE : Florian Bouchon, 73, rue du Général de Gaulle. 42400 St-Chamond. Tél. 77.22.63.14.
STRASBOURG : Gilles Bramant, 15, rue d'Upsal, 67000 Strasbourg. Tél. 88.60.38.02.
TOULON : en formation actuellement.
TOULOUSE : Musiciens : Raymond Silvand, 15, rue Ingres. 31000 Toulouse. Tél. 61.62.73.05.
Danseurs : Astrid Panaras, 23, rue des Ourmets. 31150 Fenouillet. Tél. 61.70.72.73.
TOURS : Gilbert Flory, 36, rue Georget. 37000 Tours. Tél. 47.61.34.71.